



**Bernische BVG- und Stiftungsaufsicht**  
Autorité bernoise de surveillance des institutions  
de prévoyance et des fondations

Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen  
Telefon 031 633 76 55, Fax 031 633 76 71  
[www.aufsichtbern.ch](http://www.aufsichtbern.ch)

Aux  
Caisses de compensation pour allocations familiales  
soumises à notre surveillance

## **Circulaire 1/2012 – Information de l'autorité de surveillance**

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire nous permet de vous informer sur la nouvelle réglementation de la surveillance qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

### **Nouvelle réglementation de la surveillance**

Conformément à ce que prévoyait l'ordonnance sur la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations et des caisses de compensation pour allocations familiales (OSIC ; RSB 212.223.2) édictée le 30 mars 2011 par le Conseil-exécutif du canton de Berne, l'«Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)» a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2012 les tâches de l'ancien Service de la prévoyance professionnelle et des fondations de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations (OASSF).

L'ABSPPF est un établissement de droit public du canton de Berne doté de la personnalité juridique, qui est indépendant aux plans juridique, financier et administratif. D'un point de vue organisationnel, l'ABSPPF dispose d'un conseil de surveillance composé de cinq membres, d'un directeur et d'un organe de contrôle. Monsieur Hansjörg Gurtner en est le directeur. Madame Sandra Anliker est responsable du département Fondations classiques et Caisses de compensation pour allocations familiales.

### **Future gestion des relations avec la clientèle**

Avec la nouvelle réglementation de la structure de la surveillance, M. Toni Christen prend congé de vous et vous remercie pour l'agréable collaboration. Il est depuis 1994 responsable de la surveillance pour les Caisses de compensation pour allocations familiales. M. Christen prendra sa retraite dans le courant de 2012.

A partir du 1er janvier 2012, Madame Cornelia Sinzig, qui travaille depuis 3 ans dans ce domaine, est responsable de la surveillance de toutes les caisses de compensation pour allocations familiales.

Coordonnées: Téléphone: 031 633 74 86  
E-mail: [cornelia.sinzig@aufsichtbern.ch](mailto:cornelia.sinzig@aufsichtbern.ch)  
Adresse: reste inchangée jusqu'à nouvel avis

**Règlement fixant les émoluments**

Lors de sa séance du 21 octobre 2011, le conseil de surveillance de l'ABSPPF a approuvé le règlement fixant les émoluments. Celui-ci est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'indépendance du point de vue de l'organisation et du financement des autorités de surveillance, implique une adaptation des émoluments. Nous tenons à vous exposer les motifs de l'augmentation de ces coûts:

L'ancien Service de la prévoyance professionnelle et des fondations de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne était intégré à l'administration central du canton Berne. Les anciens émoluments perçus par l'OASSF ne couvrait pas les coûts. Ils avaient été augmentés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Par le passé, les déficits étaient pris en charge par le canton et, donc, par le contribuable. En tant qu'autorité de surveillance autonome et donc indépendante de l'administration, nous sommes à l'avenir tenus de financer les déficits à partir de notre capital propre ou d'un fonds de réserve ad hoc. L'ABSPPF doit en outre assumer elle-même toutes les prestations interfaces et auxiliaires (telles que l'informatique, la gestion du personnel, l'infrastructure, l'entretien) qui relevaient jusqu'à maintenant du canton.

Le nouvel émolument annuel est uniforme pour toutes les caisses de compensation pour allocations familiales et se monte à 1570 francs.

Pour de plus amples renseignements veuillez consulter le règlement fixant les émoluments ci-joint. Celui-ci se trouve également sur notre site internet [www.aufsichtbern.ch](http://www.aufsichtbern.ch).

Nous vous souhaitons un bon départ en 2012 et sommes volontiers à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Hansjörg Gurtner  
Directeur de l'ABSPPF

Sandra Anliker  
Cheffe département Fondations classiques et  
des Caisses de compensation pour allocations  
familiales